

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le sept mars deux mil vingt-trois, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Xavier Collonge, Adrien Carret, Alain Arnaud, Damien Lamboley
Excusés : Maryline Trichard, Ludovic Batteur, Mirabelle Rousset-Charenso

Jean-Paul de Vermont a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 2 mars 2023

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. FINANCES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Etat annuel des indemnités de fonction des élus

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, Mr le Maire présente l'état de l'ensemble des indemnités perçues par les élus.

2. Affectation du résultat de l'exercice 2022 au BP 2023

Résultat de fonctionnement

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Report en fonctionnement R 002 | 630 235.57 € |
|--------------------------------|--------------|

Besoin de financement

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Affectation en réserves R 1068 | 90 128.32 € |
|--------------------------------|-------------|

Résultat d'investissement

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Report en investissement R 001 | 130 467.68 € |
|--------------------------------|--------------|

Le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats à l'unanimité.

3. Vote du budget 2023

Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes selon le montant ci-dessous :

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement | 1 382 194.51 € | 1 382 194.51 € |
| Investissement | 714 238.87 € | 714 238.87 € |
| Total | 2 096 433.38 € | 2 096 433.38 € |

Le Conseil Municipal vote le budget 2023 à l'unanimité.

Monsieur Le Maire invite l'ensemble des conseillers à faire la simulation sur la taxe foncière pour :

- Les différents scénarii de fiscalisation sur l'enfouissement des réseaux
- La proposition d'augmentation de taxe foncière sur les propriétés bâties

Les taux communaux de fiscalité directe seront votés lors du prochain conseil municipal.

II. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Jean-Paul de Vermont, adjoint aux bâtiments

1. Informations

- Echanson : la terrasse extérieure en pavé a bougé ce qui ne permet pas d'installer des tables convenablement. Une demande sera adressée dans le cadre de la garantie décennale.
- Pissotière : elle a été démontée et transportée dans les ateliers de l'entreprise TEILLARD pour sablage et mise en peinture.

2. Résidence Ponosse – appartement G

Mr le maire a pris la décision suivante : bail pour le logement sis 141 rue Claude Brillon, Résidence Ponosse, propriété de la commune, à Mr KAZOLA Kevin, aux conditions suivantes :

- bail d'une durée de 6 ans à compter du 3 mars 2023.
- loyer mensuel initial de 280 € ;
- indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers (IRL).

III. COMMUNICATION / TOURISME

Rapporteur : Laurence Renoux, adjointe à la communication et au tourisme

1. Clochemerle Info

Le prochain Clochemerle Info paraîtra fin mars pour les manifestations allant d'avril à juin. Une communication sur le Tour de France sera faite.

2. Tour de France

En prévision du passage du Tour de France en date du 13 juillet 2023 sur la commune, un groupe de travail composé de la commission tourisme ainsi que de Xavier Collonge, Alain Arnaud et Myriam Perrin se réunira le mardi 14 mars à 19h à la mairie. Une réunion de préparation avec l'ensemble des habitants et des associations sera ensuite organisée le 7 avril à 19h à la mairie. Les traversées de rue doivent se trouver à 4.50 mètres de haut minimum. Si l'on souhaite une prise de vue par hélicoptère, il faut une surface minimale de 45 m*27 m (moitié d'un terrain de foot) et il faut communiquer les coordonnées GPS du lieu avant le 15 mars.

Nous avons également reçu une sollicitation des organisateurs du Tour de France pour la mise en place d'un relai étape. Il s'agit d'un deuxième village officiel dédié aux partenaires du Tour. Une réunion avec les organisateurs est prévue le 28 mars à 9h.

IV. ENVIRONNEMENT

Voirie

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

1. Aménagement du Bourg

Une rencontre sur place avec la maîtrise d'œuvre aura lieu le 24 mars à 14h. En préalable, un rendez-vous aura lieu avec le géomètre.

2. Rue des Balmes

Suite à la demande de sécurisation du virage des Balmes, un devis a été demandé à l'entreprise AXIMUM pour l'installation d'une barrière de sécurité. Le coût est estimé à 9 564 € TTC. La commission se rendra sur place pour prendre une décision.

3. Nomination chemin rural

En prévision de futurs projets d'urbanisme et du nouvel accès pour un cuvage, le conseil municipal décide à l'unanimité, de nommer le chemin rural de la commune comme suit :

| Situation / Ancien Nom | Nom de la voie |
|------------------------|--------------------|
| Chemin rural 29 | Chemin de Très Sec |

Le conseil municipal précise que des panneaux seront installés à l'entrée du chemin.

4. Rue du Mathy

La reprise de voirie est retardée en raison de la présence d'enrobés sur des parcelles privées. Une rencontre sur place est prévue avec la nouvelle personne en charge de la voirie à la CAVBS. Il conviendra certainement d'acheter ces parties privées.

5. Terrain de football

Suite à la visite du district du Rhône de football pour le classement du terrain, les cages latérales fixes devront être enlevées car il ne doit pas y avoir d'obstacles à moins de 2.40 mètres de la ligne de touche. De même, la largeur du terrain sera réduite d'un mètre de chaque côté pour respecter cette distance avec la main courante et le grillage.

Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Permis de construire

PC0692572300001 – 1983 rte de la Papilloud – AN 388 – VAN HOORDE Romain et Marine

Construction d'une maison individuelle - **Le conseil émet un avis favorable**

PC0692572300002 – 1216 rte de St Cyr – AM 53 – LAFOND Anthony

Construction d'une piscine et pool house - **Le conseil émet un avis favorable**

2. Déclarations préalables

DP0692572300004 – 710, route d'Arbuissonnas – AI 7 – BOURDIN Elisabeth

Création d'une plateforme. **Dossier soumis à l'accord des ABF**

3. Certificats d'urbanisme

CU 0692572300002 – Fromental – AL 133 et 134

CU 0692572300003 – Gunthey et la Chataigneraie –

AC 100-337-108-166-116-119-367-367 AP 254

CU 0692572300004 – Croix Montmain – AP 221

Environnement

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

1. Sentiers pédestres PDIPR

Le conseil municipal de Vaux-en-Beaujolais après en avoir délibéré :

Article 1° APPROUVE l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ou portions de chemins tels qu'ils sont reportés sur la carte ci-annexée sous réserve, le cas échéant, des conventions de passage avec les propriétaires concernés,

Article 2° APPROUVE l'inscription au réseau touristique du PDIPR des chemins (ou portions de chemins) tels qu'ils sont reportés sur la carte ci-annexée,

Article 3° S'ENGAGE en cas d'aliénation d'un chemin rural inscrit sur le PDIPR à maintenir ou rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département du Rhône,

Article 4° S'ENGAGE à maintenir l'ouverture au public des itinéraires concernés et à en assurer l'entretien,

Article 5° GARANTIT leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier,

Article 6° ACCEPTE le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires qui sont définis à l'article 2°, le Département du Rhône en assurant la mise en œuvre et l'entretien,

Article 7° S'ENGAGE à informer le Département du Rhône de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux ou voies communales concernées,

Article 8° S'ENGAGE à opérer une surveillance régulière des itinéraires tels qu'ils figurent au plan ci-annexé et à prévenir immédiatement le Département du Rhône de toute difficulté affectant leur continuité.

Il informe que le circuit vert est opérationnel. Le balisage du circuit bleu se déroulera le vendredi 24 mars. Rendez-vous à 7h30 à la mairie.

2. Plan d'érosion – Le Chardon

En 1987, des travaux de lutte contre l'érosion ont été effectués sur le versant du hameau du Chardon avec la participation financière des propriétaires à hauteur de 20 % du coût des travaux. Dans le cadre de la vente de certaines parcelles, les futurs acquéreurs se questionnent sur les frais liés à l'entretien de ces aménagements. Une visite a eu lieu sur place avec le Syndicat des Rivières en raison de la présence d'un bac dessableur dans la rivière. Le technicien nous a informé qu'il ne devrait pas être là et que, par conséquent, il ne devra pas faire l'objet de travaux. Si des travaux d'entretien devaient être réalisés sur cet aménagement, la participation seraient la même que pour l'installation.

3. Circuit Trail

La Station du Trail en Beaujolais, qui existe depuis 2017, propose 35 parcours de trail sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et la Communauté de Commune Saône Beaujolais. L'idée est de créer un nouveau point de départ à Salles Arbussonnas en Beaujolais avec 2 boucles et une liaison qui connecterait ce nouveau point de départ aux parcours existants. Destination Beaujolais coordonne les échanges et la communication. L'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône prend en charge la prestation d'accompagnement et la signalétique pour un coût estimé à 6 000 € HT. Le tracé passant sur des propriétés privées, il convient d'établir des conventions de passage et un point de vigilance devra être apporté sur les secteurs traversant les vignes.

4. Passage sur la commune

LENDUROVERT organise sa 5^{ème} randonnée moto verte la Ronde des Sapins le 18 mars 2023. Le conseil municipal émet un avis favorable.

V. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1. CAVBS

Jean-Charles Perrin présente le compte-rendu du conseil communautaire du 18 janvier 2023.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- La conduite d'assainissement de la Rue des Peupliers est en cours de reprise à la suite du percement de la canalisation existante lors de l'installation des barrières. Le propriétaire demande la dépose de l'ancienne canalisation.
- Mr Le Maire donne lecture d'une lettre de remerciement de la part de l'équipe enseignante.
- Le mur de soutènement du chemin rural 607 présente des signes de faiblesse. Il fait partie des ouvrages d'art répertoriés sur la commune, il relève donc de la compétence de la CAVBS.
- Le talus à côté du pont du Moulin présente un affaissement. Une demande de devis pour la réalisation d'un enrochement sera effectuée.
- Groupement des communes aux Noms Burlesques – réunion préparatoire le 1^{er} avril à Corps Nuds
- L'association Fest'idays organise la première descente de la Saône en sanitaires le 17 juin 2023 et invite les élus des communes à créer un équipage ainsi qu'une embarcation.
- Un groupe de l'ancienne CCBV organise une dégustation de vins le jeudi 13 avril à 16h au domaine Despres à St Etienne des Oullières. Les viticulteurs des 7 communes sont invités à présenter des échantillons. Les maires sont conviés à ces retrouvailles.
- Prochain conseil municipal : 4 avril 2023 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 50.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

DE VERMONT Jean-Paul
Secrétaire de séance